



## CGT IP 67

# Le silence de l'ENAP, le combat des femmes

Dans la nuit du 16 au 17 juillet des colleuses du 47 ont réagit face à l'inaction de l'ENAP en dénonçant des faits connus de toutes et tous mais tus par notre sacro-sainte administration.

La honte doit changer de camps et le silence n'est plus d'or. La parole est importante, et à vouloir constamment l'étouffer elle finit par exploser. Les colleuses du 47 ont porté cette parole et elles sont à ce jour la cible d'une chasse aux sorcières.

Oui, de tout temps les femmes qui prenaient le risque de vouloir bénéficier des mêmes privilèges que les hommes ont été considérées comme d'affreuses sorcières (souvent grimées) pour légitimer leur effacement de la société. De tout temps et aujourd'hui encore.

Aujourd'hui les sorcières sont celles qui révèlent des violences commises par des agresseurs et invisibilisées par l'ENAP.

**La honte doit changer de camps et le silence n'est plus d'or.** Ce ne sont pas aux victimes VSS de rester cacher dans leur chambre alors que les auteurs peuvent se promener tranquillement sur le campus, même quand une procédure judiciaire est engagée.

**La honte doit changer de camps et le silence n'est plus d'or.** Ce ne sont pas aux victimes de VSS de trouver des modalités d'aménagement de leur cursus, qui ne leur sont jamais proposées, alors que les agresseurs peuvent suivre les cours sans difficulté.

**La honte doit changer de camps et le silence n'est plus d'or.** Ce ne sont pas aux victimes de VSS de se taire sur les lieux de stage alors que les auteurs se retrouvent sur des sites, face à des probationnaires auteurs, sans que les services ne soient informés des faits commis sur le site.

La réalité est toute autre que celle défendue par l'ENAP.

Lorsqu'une femme est victime elle ne bénéficie d'aucun soutien de l'ENAP, ni pour les premiers secours, ni pour son dépôt de plainte, ni pour son accompagnement dans la procédure (elle ne bénéficie même de la protection fonctionnelle). Elle est réduite au silence. Au profit de sa carrière, il lui est même demandé de ne pas en faire état sur son lieu de stage !

L'ENAP ne prend aucune mesure : ni article 40, ni mesure d'éloignement.

Rien ne sera épargné à la victime, jusqu'au bout, puisque malgré un dossier conséquent justifiant de prise en charge post-traumatique sur sa région d'habitation, le bureau RH4 refuse de considérer sa demande de dérogation à l'affectation comme prioritaire. Elle se retrouvera donc en amphi face à son agresseur qui pourra potentiellement choisir un lieu d'affectation à proximité de sa victime.

La CGT IP 67 n'est pas dupe et ne peut entendre les explications de l'ENAP et de la DAP qui tendraient à dire que les victimes sont protégées. Elles sont silencées « pour leur bien, pour leur carrière »

**La CGT IP 67 dit « STOP ». Stop aux mensonges, Stop au patriarcat, Stop à l'aveuglement, Stop à l'inversion des rôles**

La CGT IP 67 dénonce ces violences et le traitement réservé aux victimes. Nous revendiquons un-e référent-e VHSS sur chaque pôle de chaque antenne de SPIP pour que tous les personnels, tout-es les élèves et tout-es les stagiaires puissent trouver instamment une personne ressource, formée et de confiance pour ne jamais être seule.

La CGT IP 67 revendique aussi la possibilité pour les élèves et les stagiaires de pouvoir accéder, si elles le souhaitent, à de l'hébergement non mixte durant leur formation.

La CGT IP 67 salue le courage de celles qui parlent et de celles qui dénoncent et leur apporte un soutien inconditionnel.

La CGT IP 67 remercie les sorcières de tous les temps et d'aujourd'hui.